



Photo : Wilfried Mbinah

Les ambassadeurs de l'Union européenne lors de leurs échanges hier ...

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

Le Premier ministre, Daniel Ona Ondo, et certains membres du gouvernement ont échangé hier avec le chef de la délégation de l'Union européenne (UE) et les ambassadeurs du vieux continent accrédités au Gabon. Exercice prévu par l'article 8 des Accords de Cotonou, dans le cadre la coopération bilatérale entre les États africains et cette organisation communautaire. Les consultations électorales de cette année étaient en toile de fond de cette rencontre.

SI au cours des précédentes années, les questions socio-économiques constituaient l'essentiel des débats entre les am-

bassadeurs de l'Union européenne (UE) et le gouvernement gabonais, en 2016, l'accent est mis sur le processus électoral en raison de la tenue, en août prochain, de l'élection présidentielle et des Législatives qui suivront un peu plus tard. C'est tout le sens donné hier à la rencontre entre le chef du gouvernement, Daniel Ona Ondo, quelques-uns de ses ministres, et les diplomates des pays de l'UE, conduits par le chef de la délégation de cet espace communautaire, Helmut Kultz.

Faisant état de l'absence de dialogue entre les acteurs politiques du pays, le fonctionnaire de l'UE a voulu savoir comment le gouvernement compte débloquer la situation actuelle. Daniel Ona Ondo, qui reconnaît que les remous font partie de la vitalité d'une démocratie

dans un pays, a, tour à tour, donné la parole au président du Conseil national de la démocratie (CND), Me Séraphin Ndao Rembogo, aux ministres, Emmanuel Isozot Ngondet (Affaires étrangères), Alain-Claude Bilie-By-Nze (Communication), Séraphin Moudounga (Justice), et Guy-Maixent Mamiaka (Intérieur). Pour le président du CND, chaque cycle électoral est toujours propice à des tensions. «C'est le début de la démocratie», a-t-il indiqué. Estimant plutôt que le véritable problème, est celui de la régulation du processus. «Je ne connais pas un pays où tout le monde est d'accord sur tout», a martelé l'ancien maire de Port-Gentil. D'après Séraphin Ndao, si le principe du dialogue est accepté, il devrait tenir compte d'un cénacle plus grand.



Photo : Wilfried Mbinah

...avec la partie gabonaise.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères a nié l'absence de dialogue politique dans notre pays. Selon lui, celui-ci existe à plusieurs niveaux. Notamment, à travers des larges consultations initiées par le numéro un gabonais, mais souvent boudées par les mêmes qui les réclament. «L'opposition gabonaise cherche en réalité l'organisation d'une nouvelle Conférence nationale dont l'objet sera de modifier la loi électorale», a précisé le chef de la diplomatie gabonaise devant les ambassadeurs européens.

Le ministre de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze n'en a pas dit moins au sujet de l'accès aux médias publics. Un nouveau Code de la Communication est à l'examen au Parlement. Un texte, une fois adopté - ce qui a été fait hier- devra, selon

ses dires, interdire la censure, et permettre un accès équitable de tous les acteurs dans les médias publics, ainsi qu'il va consacrer la dépénalisation du délit de presse. Toutefois, par rapport au contexte politique actuel, il a déclaré : «Nous avons pris sur nous de ne pas laisser passer les messages de haine».

Le 2e vice-Premier ministre, en charge de la Justice, Séraphin Moudounga, a battu en brèche les violations de la loi dont le pouvoir serait coupable. Tout en annonçant avoir saisi la justice gabonaise au sujet des révélations faites récemment par notre confrère en ligne français, Mediapart, en vue des poursuites contre les compatriotes cités dans ce scandale.

Le ministre délégué, auprès du ministre de l'Inté-

rieur, Guy-Maixent Mamiaka a rappelé que le présent Code électoral, en vigueur au Gabon, est l'émanation des accords entre acteurs politiques (*Accords de Paris*) et est renforcé au cours des autres consultations. «Tout le monde est partie prenante dans le processus électoral, par le biais des diverses commissions», a-t-il signifié. Il a relevé que ledit processus électoral est participatif, d'autant plus que jusqu'alors la liste électorale, publiée à l'issue des opérations d'enrôlement, n'a enregistré aucune contestation de la part des différents camps politiques. D'autres questions en rapport avec la coopération économique et les accords de partenariat avec l'UE étaient également à l'ordre du jour de cette réunion de travail.